



Défense collective ?

Mais quelle "défense" ? et quelle "collective" ?




Dans les situations de répression judiciaire, il devient rapidement difficile de s'extraire de la temporalité imposée par la justice : on réagit dans l'urgence pour se préparer aux dates et délais imposés de manière irrévocable, on fournit une quantité d'énergie impressionnante pour soutirer quelques informations à un standard, à un avocat, on est trimballé d'un jargon technique à un silence, et pourtant toute cette précipitation a des conséquences énormes sur l'issue des procès. S'ajoutent bien trop souvent à cette urgence des mesures judiciaires qui mettent des bâtons dans les roues à l'élaboration de

la défense : contrôles judiciaires qui limitent les déplacements, interdictions de se voir qui rendent difficile de penser ensemble la défense, prison préventive qui isole complètement la personne. Partant de ce constat, de la volonté de sortir de la précipitation à laquelle la justice nous



accule, nous proposons un moment de discussion aux Fleurs Arctiques pour réfléchir, échanger, en partant du principe que c'est plutôt en s'appuyant sur des analyses conséquentes de la nature et


du fonctionnement de la justice et de la répression que nous pourrions éviter de nous enfermer dans une position de faiblesse absolue.




C'est pourquoi on ne se limitera pas à des aspects strictement techniques de l'anti-répression. Nous choisissons de proposer une discussion générale qui puisse librement explorer autant de pistes que chacun sera prêt à en amener.

La répression dans le contexte actuel, c'est aussi, avant les cours de justice, les techniques policières de contrôle qui se renouvellent à grande vitesse, l'expérimentations grandeur nature de méthodes contre-insurrectionnelles faisant de nous de perpétuels cobayes (drones, gestion préventive des risques de désordres urbains, et intensification de l'utilisation des images, vidéos, avec toujours plus de pression quant à la démocratisation d'un fichage de la population à plusieurs niveaux — entre autres par les prises d'empreintes digitales et d'ADN), puis le passage du dispositif policier à sa traduction en justice, qui, de plus en plus souvent, incrimine les intentions et des formes de complicité présumée. La répression ne se limite pas au rapport à la justice, et on pourrait lui donner un sens beaucoup plus large touchant bien d'autres aspects de la vie sociale.

Mais c'est plus particulièrement son aspect judiciaire et policier que nous allons aborder. Tous ces débuts d'analyses (à poursuivre) nous amènent à nous demander quelle place et quel contenu nous pourrions donner à l'anti-répression : s'agit-il d'un domaine purement technique qui ne demanderait entre nous que des échanges de «bons procédés» ? Ou alors, comment pouvons-nous agir en cohérence avec nos idées devant un tribunal, que ce soit par le refus de tout dialogue, ou par l'expression de convictions politiques ? La justice est-elle un champ où il est opportun de lutter politiquement, de ne pas tomber dans un rapport purement instrumental ? Comment dépasser la position du soutien ? Quel contenu donner à la notion de solidarité, dans la défense comme dans l'attaque, qui loin d'être une dette, pourrait tout aussi bien être la poursuite et la continuation des luttes et des pratiques incriminées ?



Ce sera aussi l'occasion de revenir sur les propositions concrètes de s'opposer au fonctionnement normal de la justice, telles que les défenses collectives comme refus de l'isolement et de la séparation des cas. Nous devons bien faire avec (et souvent contre) des situations qui comportent différents niveaux d'inter-



locuteurs (avocats, inculpés, proches, familles et autres personnes solidaires...), des choix parfois différents de défenses individuelles ; nous devons faire avec les difficultés liées à la question technique du droit, dans un contexte qui encourage à adopter des discours et positionnements connivents, innocentistes, voir dissociatifs, avec les pressions pour obtenir nos empreintes, ADN, codes, voire des vidéos, des images de nous ou d'autres, supposées permettre de mieux s'en sortir sur un terrain que nous ne choisissons jamais...

Tout cela nécessite d'être sérieusement discuté pour que nous puissions, éventuellement sur un plus long terme, refuser cette connivence qui nous coûte si cher à tous, et trouver des possibilités de défense tangibles et appropriables par tous.

Nous espérons que cette discussion pourra contribuer à aller dans ce sens, à rebrousse-poil des attentes des magistrats.

Mercredi 19 juin à 19h

aux *Fleurs Arctiques*

45 rue du Pré Saint-Gervais, Paris 19^{ème}

M^o Place des fêtes

lesfleursarctiques@riseup.net



lesfleursarctiques.noblogs.org

